

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce sait que son ministère a réalisé il y a quelques années une des meilleures études jamais faites par le gouvernement sur cet accord. M. Arthur, qui a mené l'étude, a démontré que si la tendance déficitaire actuelle se poursuivait, nos pertes dépasseraient 10 milliards de dollars, soit une perte déficitaire nette, d'ici 1985. Cela veut dire 300 millions de dollars par année, ce qui peut être un montant négligeable pour le ministre mais qui ne l'est certes pas pour beaucoup de Canadiens, particulièrement pour ceux qui se cherchent un emploi.

Est-ce que le gouvernement, dans le rapport qui, selon le ministre, doit être publié, proposera des solutions particulières, soit des mesures à prendre pour améliorer les perspectives d'emploi au Canada?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé bien des mesures destinées à améliorer le sort de l'industrie automobile et les perspectives d'emploi des Canadiens dans cette industrie. L'usine Ford en est une, la remise des droits sur les pièces de Volkswagen en est une autre. Certaines autres mesures qui accroissent sensiblement l'emploi dans l'industrie automobile ont été prises cette année.

* * *

● (1427)

[Français]

L'AGRICULTURE

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES AU QUÉBEC ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Nous avons appris hier par les journaux et par les nouvelles que la province de Québec et la Colombie-Britannique ne voulaient plus que le gouvernement fédéral s'occupe de la commercialisation des produits agricoles, surtout entre les provinces. Est-ce que l'honorable ministre peut nous dire pourquoi?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, telle n'a pas été mon impression après avoir présidé la réunion. Seules deux provinces se sont inquiétées de la stabilisation uniformisée des produits au Canada en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et elles ont ajouté qu'elles avaient l'intention de renoncer à certaines parties de leur programme. C'est à un programme de ce genre que le gouvernement fédéral participerait avec le producteur agricole. Elles voudraient avoir le temps voulu pour s'assurer que les producteurs seront acceptés progressivement et qu'ils n'y perdront rien.

Je n'ai pas saisi si le ministre du Québec s'est déclaré contre un pareil programme, car le Québec jouit actuellement d'un

programme de stabilisation fédérale. Je ne sais pas ce que ses agriculteurs feraient sans ce programme que gère la Commission canadienne du lait pour les produits tirés du lait de transformation. Il est appliqué à l'échelon national à l'heure actuelle. Je ne crois pas que le ministre du Québec s'y soit opposé, car c'est une question inscrite à l'ordre du jour que nous n'avons pas eu le temps d'étudier et il s'est plaint du fait que les paiements de stabilisation ou les annonces concernant la betterave à sucre n'étaient pas faites assez tôt. Il n'a donc pas dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il les voulait plus tôt.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Québec semble être le plus réticent à cet égard et s'il voudrait par là, avec l'assentiment du gouvernement fédéral, être lui-même responsable des subventions à être accordées aux producteurs de lait et de l'exportation de nos surplus?

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas que ces provinces aient proposé quoi que ce soit dans ce sens lors de la conférence d'hier. Le ministre québécois n'a pas demandé que le fédéral se retire de la commercialisation des produits agricoles qui sont cultivés à l'échelle régionale car nous agissons en vertu de l'actuelle loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il a déjà dit qu'il serait favorable à tout programme susceptible de profiter aux agriculteurs du Québec. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit lors de la conférence, il a encore l'intention de participer aux programmes relatifs aux produits nommés dans la loi et qui sont produits partout au Canada. Il préférerait cependant que le fédéral remette l'argent à son gouvernement et lui laisse le soin de le distribuer aux agriculteurs de sa province. De cette façon, le Père Noël, ce sera lui et non le ministre fédéral de l'Agriculture.

LE COÛT DU PROGRAMME DE STABILISATION

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture à ce même sujet. Le ministre a-t-il discuté avec les producteurs canadiens et les diverses organisations agricoles de sa proposition qui consiste à leur demander de contribuer au financement du programme en versant un tiers du coût global?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. Tout le monde sait cela. Cet arrangement est similaire à celui qui a été mis en vigueur en vertu de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique et du Québec, sont favorables à ce genre de programme. Les producteurs, même s'ils désiraient avoir de plus amples renseignements à ce sujet, l'ont quand même approuvé. Ils ont dit qu'ils désiraient qu'on mette en vigueur ce genre de programme de stabilisation parce qu'il permet d'éviter les chevauchements inutiles et est de ce fait moins onéreux.